

BUDGET PRIMITIF 2018

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget primitif 2018 s'inscrit dans la trajectoire décrite lors du précédent Conseil Municipal. A ce titre, il enregistre une légère progression de nos recettes et notre volonté de maîtriser l'évolution de nos dépenses ordinaires afin de mener à bien l'ensemble des projets du mandat sans accroître notre endettement. Il est à noter une légère évolution des masses par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaires par l'ajustement et l'intégration d'informations complémentaires en dépenses comme en recettes.

Le Budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 176 000	32 176 000
<i>Opérations réelles</i>	<i>29 900 000</i>	<i>32 119 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 276 000</i>	<i>57 000</i>
Investissement	6 816 000	6 816 000
<i>Opérations réelles</i>	<i>6 759 000</i>	<i>4 540 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>57 000</i>	<i>2 276 000</i>
TOTAL	38 992 000	38 992 000

Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,03 % entre 2017 et 2018 tandis que nos recettes progressent de 1,7 % si l'on considère le montant définitif de l'attribution de compensation.

Nos dépenses réelles d'investissement sont en repli du fait de l'avancement de notre Programme Pluriannuel d'Investissement. En effet, la livraison de l'école du Bois et la réalisation de la phase 2 du Contrat de Plan Etat Région sur le théâtre en 2017 conduisent à réduire les inscriptions de 1 244 000 €.

A) La section de fonctionnement

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	18/17
Fiscalité	12 736 383	12 969 000	+ 1.8 %
Dotations de l'Etat¹	10 687 388	10 822 680	+ 1.3 %
Dotations Caen la Mer	1 828 000	1 871 000	+ 2.4 %
Participations et subventions	2 259 750	2 235 310	- 1.0 %
Produits des services	2 588 600	2 603 310	+ 0.6 %
Autres recettes	1 438 746	1 607 700	+ 11.8 %
Recettes exceptionnelles	10 000	10 000	-
Recettes d'ordre	51 000	57 000	+ 11.8 %
TOTAL	31 569 867	32 176 000	+ 1.9 %

La comparaison est effectuée avec le budget 2017 ajusté selon les notifications effectives pour ce qui concerne les impôts et dotations ainsi que l'Attribution de Compensation définitive telle qu'elle ressort des travaux réalisés par la CLECT à ce jour.

1. La fiscalité

1. Les taux d'imposition

Les taux d'imposition sont reconduits pour la 17^{ième} année consécutive aux niveaux suivants :

	2001	2018
Taxe d'Habitation	18,46 %	18,46 %
Foncier Bâti	29,45 %	29,45 %
Foncier Non Bâti	52,19 %	52,19 %

Le taux de Taxe d'Habitation 2017 sera le taux de base du calcul des dégrèvements pris en charge par l'Etat. En conséquence, toute augmentation ultérieure de ce taux resterait à la charge des contribuables.

2. Les bases fiscales

Elles seront réévaluées forfaitairement par la loi de finances de 1,2 %, taux applicable à l'ensemble des éléments de patrimoine. Les variations physiques viendront accroître cette valeur en fonction des livraisons de bâtiments. Considérant les livraisons de l'exercice 2017, nous anticipons les variations physiques suivantes :

- Taxe d'habitation + 0,7 %
- Taxe sur le foncier bâti + 0.5 %
- Taxe sur le foncier non bâti - 1.8 %

¹ DGF, DSU, DDU, compensations fiscales élargies (TF, TH, DCRTP, TP, FDTP)

Ces évolutions doivent conduire aux produits fiscaux suivants en 2018.

		Notifications 2017	BP 2018	évolution
Bases	Taxe d'Habitation	23 399 000	23 843 445	1.9 %
	Foncier Bâti	28 467 695	28 979 626	1.8 %
	Foncier Non Bâti	63 599	63 230	-0.6 %
Produits	Taxe d'Habitation	4 319 455	4 401 500	1.9 %
	Foncier Bâti	8 383 736	8 534 500	1.8 %
	Foncier Non Bâti	33 192	33 000	-0.6 %
TOTAL		12 736 383	12 969 000	1.8 %

La progression de nos produits fiscaux est supérieure à celle constatée lors des précédents exercices.

Notre territoire est attractif et bénéficie d'une image nouvelle. La production de logements réalisée dans le cadre du Renouveau Urbain permet d'accueillir chaque année une population nouvelle. Le dernier recensement fait état d'une progression de 565 habitants. Notre ville compte désormais 22 793 habitants.

Les livraisons de logements se sont poursuivies en 2017 et plusieurs programmes sont en cours de réalisation. Nous espérons ainsi poursuivre cette dynamique de développement.

Le dynamisme des bases de taxe foncière est également porté par le développement des entreprises installées sur notre territoire et notre capacité à attirer de nouveaux entrepreneurs. Plusieurs projets d'extensions sont en cours et nous nous efforçons de mettre en œuvre les outils nécessaires à la création et à l'accueil d'entreprises nouvelles. Le succès rencontré par nos pépinières et hôtels d'entreprises témoigne de notre capacité à soutenir le développement économique sur notre ville.

Le produit des impôts directs représentera 40,3 % de nos recettes réelles en 2018.

3. Le dégrèvement de la taxe d'habitation

Ce dégrèvement devrait concerner plus de 88 % de nos foyers fiscaux. L'impact budgétaire devrait être limité. En effet, le mécanisme des dégrèvements, qui consiste à réduire le montant de l'impôt incombant aux contribuables, permet de déterminer avec certitude le produit attendu par la collectivité, l'Etat se substituant progressivement aux redevables de la taxe. Cela signifie que la ville percevra l'intégralité du produit de Taxe d'Habitation, soit 4 401 500 €, mais que les contribuables n'en paieront qu'une partie. Le dégrèvement sera progressif pour les contribuables qui remplissent les conditions de revenu, 30 % en 2018 ; 60 % en 2019 et 100 % en 2020. L'incidence de cette mesure devrait être uniquement comptable. Le tableau suivant retrace l'impact de la mesure sur notre produit de taxe d'habitation jusqu'en 2020.

	2017	2018	2019	2020
Produit direct	4 319 455	3 438 500	2 359 000	1 240 000
Produit dégrévé		963 000	2 126 000	3 330 000
Total	4 319 455	4 401 500	4 485 000	4 570 000

2. Les concours de l'Etat

1. Les dotations

La baisse systématique de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas reconduite pour 2018. Nous anticipons néanmoins une diminution de 48 000 € qui pourrait être atténuée par l'augmentation de notre population. Cette réduction résulte de la réforme engagée en 2016. Notre DGF devrait s'établir à 3 205 000 €, en diminution de 1,5 %.

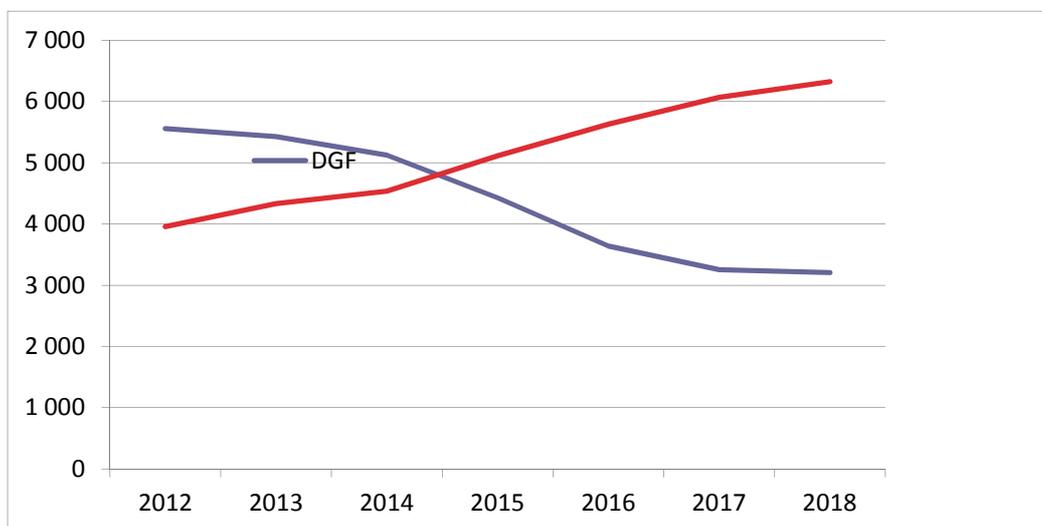
Au terme de la réduction de cette dotation, nous avons donc perdu 2 307 000 euros entre 2012 et 2017 soit une perte cumulée de 5 923 000 euros.

Parallèlement, la Dotation de Solidarité Urbaine destinée aux collectivités de plus de 10 000 habitants confrontées à la faiblesse de leurs ressources fiscales et aux difficultés sociales de leurs habitants a été abondée. Nous avons bénéficié de la revalorisation de cette péréquation qui permet de réduire les écarts de ressources entre les collectivités. Elle représente 6 305 000 € en 2018.

Les tableaux suivants retracent l'évolution croisée de ces deux dotations et leurs parts respectives dans notre budget.

Montants en milliers d'euros							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	5 560	5 429	5 127	4 427	3 641	3 253	3 205
DDSU	3 956	4 335	4 538	5 116	5 630	6 072	6 305
Total	9 516	9 764	9 666	9 543	9 271	9 326	9 510

Part dans les recettes réelles							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	16.2%	15.4%	14.0%	12.4%	9.8%	9.7%	10.0%
DDSU	11.5%	12.3%	12.4%	14.3%	15.2%	18.0%	19.7%
Total	27.7%	27.7%	26.3%	26.7%	25.0%	27.7%	29.7%



2. Les allocations compensatrices élargies

Elles comprennent, outre les compensations liées aux exonérations d'impôts locaux, les compensations relatives à la réforme de la taxe professionnelle et aux dépenses réalisées dans le cadre du recensement et des titres sécurisés ainsi que de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La Dotation de Développement Urbain (DDU) figure également au sein de ce poste.

En 2018, les compensations fiscales relatives à la fiscalité des ménages ne seront pas utilisées comme variable d'ajustement. Seules les compensations liées à la taxe professionnelle subiront une diminution. L'impact sera donc moindre pour notre budget que par le passé.

	2017	2018	18/17
Compensations fiscales	668 258	668 700	+ 0.1 %
- dont TH	468 099	475 000	+ 1.5 %
- dont TF	154 249	159 500	+ 3.2 %
- dont TP	45 910	35 200	- 28.9 %
Compensation de la réforme de la TP	48 900	41 070	- 16.0 %
Fonds départemental de TP	99 000	90 000	- 9.1 %
Dotation Politique de la Ville DPV	352 000	303 000	-13.9 %
Dotation recensement	4 200	4 200	-
Dotation titres sécurisés	5 030	20 710	+ 311.7 %
Dotation Rythmes scolaires	184 000	184 000	-
TOTAL	1 361 388	1 312 380	- 3.6 %

En 2018, une partie de la DDU est inscrite au budget annexe des opérations économiques car certains projets éligibles à cette dotation relèvent de ce budget.

La ville centralise les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports. A ce titre elle bénéficie d'une dotation. Celle-ci est fortement revalorisée en 2018 passant de 5 030 € à 8 580 € par station en fonctionnement. Une seconde station a été mise en service pour faire face à l'accroissement des demandes des habitants des communes alentours. Par ailleurs, le nombre de documents émis par la ville permet de bénéficier d'une majoration de 3 550 €.

En dernier lieu, la dotation relative à la réforme des rythmes scolaires est inscrite dans l'attente de la rédaction du nouveau projet pédagogique. Elle sera supprimée par décision modificative après ajustement des dépenses relatives à la nouvelle organisation mise en place et à ses modalités de financement.

La diminution des compensations fiscales est donc limitée à 3.6 % par rapport à 2017, pour un montant global de 1 312 380 €.

3. Les dotations de Caen la mer

L'analyse des charges transférées à la Communauté Urbaine de Caen la mer au titre des différentes compétences, dont la voirie et la gestion des espaces verts, s'est poursuivie en 2017 pour aboutir aux chiffres établis par la Commission Locale

d'Evaluation des Charges (CLECT) validés par les conseils municipaux des communes.

Pour notre ville, Ces montants ont été actés par délibération des 25 septembre et 18 décembre 2017. Il ressort de ces évaluations les éléments suivants :

En fonctionnement :

	Montant
Charges de personnel	3 191 120.00
Charges à caractère Général	638 765.31
<i>-dont voirie</i>	285 078.00
<i>-dont propreté</i>	85 418.00
<i>-dont fleurissement</i>	36 293.00
<i>-dont espaces verts</i>	54 148.51
<i>-dont eaux pluviales</i>	13 367.00
<i>-dont locaux</i>	34 940.00
<i>-dont énergie</i>	36 474.00
<i>-dont signalisation lumineuse tricolore</i>	87 046.80
Frais financiers	84 050.00
TOTAL	3 913 935.31

En investissement :

	Montant
voirie	231 310.25
propreté	2 371.73
espaces verts	144 159.95
eaux pluviales	8 166.83
signalisation lumineuse tricolore	44 970.72
Matériel	126 852.02
TOTAL	557 781.50

Dans ces conditions, notre attribution de compensation est réduite, à compter de l'exercice 2017, de 4 471 716.81 €. Elle s'élèvera donc à 1 491 452.19 €.

Un travail sur les recettes transférées sera réalisé courant 2018. Nous intégrons d'ores et déjà la recette concernant les amendes de police dont la moyenne 2015 – 2017 s'élève à 52 500 € qui conduit à une inscription de l'attribution de compensation de 1 544 000 € pour 2018.

La Dotation de Solidarité Communautaire a fait l'objet d'un nouveau mode de calcul afin de prendre en compte l'intégration des nouvelles communes. Cela conduit à une réduction de notre DSC de 10 000 € pendant trois ans. Elle s'élèvera donc à 327 000 € en 2018.

Les dotations versées par Caen la mer représentent 5,8 % de nos recettes réelles en 2018 contre 16,2 % dans le budget primitif 2016 établi avant les transferts de compétences.

4. Participations et subventions

Ces recettes sont versées par nos partenaires pour soutenir nos actions en direction de différents publics et notamment de la petite enfance et de la jeunesse. Notre premier contributeur reste la Caisse d'Allocations Familiales qui participe au financement de nos structures petite enfance, du contrat enfance jeunesse et de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs organisés dans nos écoles ou par le service jeunesse. Les recettes émanant de cet organisme sont attendues à 1 760 000 € pour 2018. Le conseil départemental interviendra également sur cette thématique à hauteur de 160 000 €.

Ce poste intègre également les recettes relatives à la mise à disposition des bâtiments publics tels que la maison du temps libre, le château et le domaine de Beauregard, la fonderie et les salles polyvalentes qui représentent 235 000 €.

5. Recettes des services et produits domaniaux.

L'activité des services génère également des recettes pour notre budget. La politique tarifaire de la collectivité vise à permettre l'accès aux services publics au plus grand nombre d'Hérouvillais. C'est la raison pour laquelle nous avons institué la gratuité dans nos restaurants scolaires qui concerne, à la rentrée 2017, plus de 620 enfants soit 36,2 % des convives. Il convient de préciser que le Centre Communal d'Action Sociale prend également en charge une partie du coût pour les familles des inscriptions au conservatoire de musique et aux activités jeunesse.

Nous enregistrons depuis 2017, dans ce poste, les flux financiers relatifs aux conventions de mise à disposition de personnel, de bâtiments, de matériels et de services, passées avec la Communauté Urbaine de Caen la mer qui représenteront, après actualisation, 648 000 € en 2018.

Ces recettes sont stables, les prévisions sont ajustées en fonction des réalisations 2017 pour ce qui concerne les crèches et la maison de la musique. La livraison du nouveau conservatoire a généré une progression des effectifs qui se confirmera en 2018.

Le remboursement des charges locatives est réduit du fait de la fin de l'occupation par la CAF, à l'été 2018, de la crèche provisoire installée dans l'ancienne école la Varende. La crèche des p'tits loups reconfigurée pour accueillir 9 places supplémentaires sera alors livrée.

Le détail de cette rubrique figure dans le tableau suivant.

	2017	2018	18/17
Restaurants scolaires	700 000	700 000	0.0 %
Crèches	305 000	325 960	6.9 %
Maison de la musique	80 000	90 000	12.5 %
Remboursement de charges locatives	225 700	199 500	-11.5 %
Remboursement CU Caen la mer	638 500	648 000	1.6 %
Autres produits des services scolaires	230 000	230 000	0.0 %
Activités extra scolaires	111 000	111 000	0.0 %
Remboursement sur rémunérations	195 000	195 000	0.0 %
Autres produits des services	103 400	103 850	0.4 %
TOTAL	2 588 600	2 603 310	0.6 %

6. Les autres recettes

Elles concernent les différentes taxes perçues par la ville telle que la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur l'électricité ou la taxe sur les droits de mutation. Cette dernière est en nette progression du fait de la reprise des transactions immobilières dans le courant de l'année 2017.

Le produit global de ces différentes recettes est attendu à 1 607 700 € pour 2018 contre 1 438 746 € en 2017 soit une progression de 11.7 %.

Nous constatons donc une légère progression de nos ressources réelles de 1.9 % sans accroissement de la fiscalité. Ces ressources nous permettent de mettre en œuvre nos politiques prioritaires au service des Hérouvillais.

Nous avons toujours attaché une grande importance à la qualité du service rendu à la population, c'est la raison pour laquelle nous optimisons l'allocation de nos ressources tout en préservant un service public de proximité et à l'écoute des habitants. Cette démarche sera poursuivie en 2018.

Néanmoins, pour nous permettre de financer les grands projets d'investissements structurants pour le développement de notre ville et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens nous devons maintenir une épargne brute suffisamment élevée. Aussi, comme lors des précédents exercices, la maîtrise de nos dépenses doit donc être poursuivie.

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	18/17
Charges à caractère général	7 823 110	7 894 100	+ 0.9 %
Rémunérations et charges	16 367 500	16 461 000	+ 0.5 %
Charges de gestions courantes	4 683 890	4 664 500	- 0.4 %
Intérêt des emprunts	910 000	845 000	- 7.1 %
Autres dépenses réelles	87 000	35 400	- 59.3 %
Total des dépenses réelles	29 871 500	29 900 000	+ 0.1 %
Dépenses d'ordre	2 339 500	2 276 000	- 2.7 %
TOTAL	32 211 000	32 176 000	- 0.1 %

29,9 millions d'Euros seront consacrés au fonctionnement des services publics communaux sur le territoire de de la commune en 2018. La relative stabilité par rapport à 2017 révèle des évolutions différentes selon les postes de dépenses. Il ressort en effet une maîtrise de l'ensemble des postes de dépenses ordinaires, charges à caractère général et masse salariale, ainsi qu'une baisse de nos frais financiers.

Nous faisons face à la croissance lente de nos recettes par une maîtrise constante de nos dépenses avec des objectifs ambitieux pour ce qui concerne la mise en œuvre de nos politiques prioritaires, la qualité du service rendu aux habitants et la préservation de nos capacités à financer nos investissements. Cela nécessite de repenser en permanence nos modes de fonctionnement et l'affectation de nos

ressources financières et humaines ainsi que l'optimisation et la modernisation des modalités d'intervention des services.

Ces méthodes, utilisées depuis plusieurs exercices, nous permettent de concentrer nos moyens sur nos priorités politiques telles que l'insertion, la jeunesse et l'éducation ainsi que le bien vivre ensemble. C'est ce qui fait le dynamisme de notre ville où de nouveaux projets naissent chaque jour pour améliorer le quotidien des habitants, animer notre ville ou redynamiser l'activité économique.

1. La masse salariale

Malgré le transfert de 88 agents à la communauté urbaine au premier janvier 2018, la masse salariale reste le premier poste de dépenses. Elle fait donc l'objet d'une attention particulière afin d'en maîtriser la progression. C'est ainsi que plusieurs réorganisations ont été opérées courant 2017 notamment au service bâtiment pour permettre de répondre au mieux à l'entretien de nos équipements publics et assurer la réactivité des services dans leurs interventions. Certaines missions sont également redéfinies pour permettre la réaffectation des moyens humains en fonction des besoins de notre collectivité.

Nous avons supporté en 2017 le paiement de certains agents affectés à des missions transférés dans l'attente de leur départ en retraite au cours du premier semestre 2017. Ces dépenses ne sont pas reconduites en 2018. De même, l'estimation définitive de l'assurance statutaire doit être revue à la baisse du fait du fait du transfert d'un nombre important d'agents et de la diminution des cotisations obtenue lors du dernier appel d'offres. En dernier lieu, plusieurs remplacements de longue durée étaient budgétés en 2017 et n'ont plus lieu d'être en 2018.

Le Glissement Vieillesse Technicité représentera 0.74 % pour 2018 soit 121 100 € complémentaires. Par ailleurs, la pyramide des âges de notre collectivité conduit plusieurs agents à faire valider auprès de la CNRACL des services effectués dans le secteur privé entraînant un rappel de cotisations pour la ville. Il y a lieu de prévoir l'impact de ces mesures à hauteur de 42 600 €.

La mise en œuvre de l'orchestre à l'école, à la rentrée 2018, nécessite le renfort des équipes de professeurs du conservatoire.

MASSE SALARIALE 2017			16 367 500	
Remplacements de longue durée	- 160 000	- 0.9 %		
Cotisation assurance statutaire	-28 000	- 0.1 %		
Agents sur des missions transférées	- 62 000	- 0.4 %		
GVT	121 100	+ 0.7 %		
Validation de services	42 600	+ 0.3 %		
Orchestre à l'école (sur 4 mois)	29 800	+ 0.2 %		
Provision RIFSEEP	150 000	+0.9 %		
MASSE SALARIALE 2018			16 461 000	+ 0.6 %

2. Les charges à caractère général

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses ordinaires nécessaires au fonctionnement des services publics. On y distingue quatre rubriques homogènes, les achats, les prestations, les services extérieurs et les impôts réglés par la collectivité.

Le tableau suivant retrace le détail de ces charges et leurs évolutions.

	2017	2018	18/17
Achats	2 977 205	2 979 195	+ 0.1 %
<i>dont fluides</i>	1 613 540	1 582 460	- 1.9 %
<i>dont alimentation</i>	488 925	488 350	- 0.1 %
<i>dont fournitures scolaires</i>	93 870	93 145	- 0.7 %
<i>dont fournitures administratives</i>	70 400	70 400	0.0 %
<i>dont autres fournitures</i>	710 470	744 840	+ 4.8 %
Prestations	3 921 355	4 014 730	+ 2.4 %
<i>dont activités péri et extrascolaires</i>	1 940 000	1 895 050	- 2.3 %
<i>dont locations</i>	180 920	217 270	+ 20.5 %
<i>dont étude, logiciels et documentations</i>	162 340	154 710	- 4.7 %
<i>dont entretien et maintenance</i>	647 970	758 990	+ 17.2 %
<i>dont assurances</i>	268 075	214 510	- 20.1 %
<i>dont autres</i>	722 050	774 200	+ 7.2 %
Services extérieurs	764 330	744 555	- 2.6 %
Impôts	160 220	155 620	- 3.1 %
TOTAL	7 823 110	7 894 100	+ 0.9 %

La ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de réduction des consommations en volume des charges à caractère général. Cela se traduit par une baisse voir une stabilité de la plupart des postes. Ces résultats sont issus des démarches de modernisation de nos processus et de nos installations qui permettent la maîtrise des consommations notamment en termes de fluides et de fournitures.

Nous avons presque totalement numérisé la chaîne comptable de la collectivité en 2017. La dernière étape qui concerne la signature des bordereaux et la réalisation des bons de commande sera franchie en 2018. L'ensemble du flux comptable, de la commande au paiement, sera alors totalement dématérialisée. D'autres processus seront à l'étude en 2018 pour une mise en œuvre en 2019. Notre collectivité va moderniser son fonctionnement et la relation avec les citoyens par le développement progressif d'outils dits de « gestion de la relation citoyenne » qui doit aboutir à des gains significatifs de réactivité et d'efficacité des réponses apportées aux habitants. Ces outils conduisent également, par une réorganisation adéquate, à un gain de temps au sein des services permettant le développement de nouvelles missions.

Les Hérouvillais sont au cœur de notre action. C'est la raison pour laquelle nous engageons en 2018 le développement d'un « portail citoyens » afin de fluidifier les relations entre les usagers et les services de la collectivité. Il concernera, dans un

premier temps, des domaines tels que l'administration publique (Etat civil), l'éducation, la petite enfance et la jeunesse. Les premières « briques » seront opérationnelles début 2019 et en septembre 2019 pour ce qui concerne l'éducation.

La rationalisation de nos dépenses passe également par une optimisation de notre patrimoine. C'est la raison pour laquelle 2018 est marqué par un renforcement des moyens alloués aux services bâtiment et régie en terme de maintenance et de fournitures. Ainsi, les crédits destinés à la maintenance de nos bâtiments sont abondés de 100 000 € tandis que ceux concernant les fournitures de la régie progressent de 40 000 €. Dans le même temps, nous réalisons le Schéma Directeur Immobilier, qui a pour but de dresser une cartographie technique, fonctionnelle, énergétique et financière de l'ensemble des bâtiments utilisés par la ville dans l'exécution de ses missions. A l'issue du diagnostic qui s'achèvera début 2019, des préconisations en termes de travaux, d'usages et de valorisation seront émises et des actions pourront être engagées pour optimiser l'affectation de ces bâtiments et réaliser des économies sur le plan énergétique en particulier.

Le renforcement de cette politique d'entretien est, pour partie, financé par la réduction de nos primes d'assurances liée à la baisse de la sinistralité de la collectivité et au renforcement des moyens de sécurisation mis en œuvre autour de nos bâtiments. Ce poste diminue de 54 000 € entre 2017 et 2018.

Le budget 2018 intègre également le paiement du loyer du RIA non budgété en 2017.

Globalement, nos charges à caractère général n'augmentent que de 0.9 % et les actions engagées en 2018 doivent permettre de poursuivre la maîtrise de ce poste dans les années à venir.

3. Les frais financiers

	2017	2018	18/17
Intérêts à l'échéance	780 000	730 600	- 6.3 %
Intérêts courus non échus	- 24 000	- 24 500	+ 2.1 %
Intérêts liés au PPP	119 000	118 900	0.0 %
Intérêts de la ligne de trésorerie	35 000	20 000	- 42.8 %
TOTAL	910 000	845 000	- 7.1 %

Les frais financiers relatifs à la dette bancaire de notre collectivité sont en diminution de 7,1 % du fait du désendettement de la ville et de la stabilité des taux courts. Le coût de la dette ressort à 2,76 % et sa durée résiduelle est de 11 ans et 5 mois au 01/01/2018.

Le rapport sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2018 est présenté dans un rapport soumis au Conseil Municipal lors de cette séance.

4. Les charges de gestion courantes

Elles représenteront 4 664 500 en 2018.

Cette enveloppe comprend, entre autres, les subventions de fonctionnement aux associations, les subventions concernant le contrat de ville, les concours obligatoires aux écoles privées, ainsi que les provisions nécessaires à l'attribution des subventions exceptionnelles et la participation au CCAS

Le niveau des subventions aux acteurs de la vie locale a été maintenu malgré les baisses de recettes enregistrées par la ville depuis plusieurs années. Le détail des subventions de fonctionnement est présenté dans une délibération particulière lors de cette séance du conseil municipal. Elles représenteront 3 824 675 € hors subventions exceptionnelles et Politique de la ville.

Le secteur associatif est caractéristique du dynamisme de notre ville et, au-delà des subventions nous nous attachons à faciliter son développement et la réalisation des nombreuses activités proposées. D'importants moyens matériels et humains sont mis à disposition des associations de manière permanente ou ponctuellement. En 2018, le coût des agents mis à disposition représentera 135 000 euros. Qu'il s'agisse de locaux ou de matériel, la ville répond positivement, chaque fois que c'est possible, aux nombreuses sollicitations émanant du secteur associatif. Un nouveau minibus a été acquis sur le budget 2017 pour maintenir les capacités de prêt aux associations, de même qu'un bus de 31 places. En 2018, un bus de 50 places, essentiellement dédié aux transports scolaires pourra, de temps à autre, acheminer les adhérents sur les lieux de pratique de leurs disciplines.

La disposition phare de ce budget est le lancement des travaux de rénovation de la maison des associations. Initialement prévue pour 2020, des discussions sont en cours pour permettre d'avancer cette échéance avec nos partenaires. Quoiqu'il en soit, l'étanchéité de la toiture sera engagée en 2018.

5. L'épargne de gestion et l'épargne brute

Le foisonnement des actions menées par la collectivité doit néanmoins permettre de financer nos investissements, la formation de l'épargne pour 2018 est la suivante :

	2017	2018	18/17
Recettes de gestion (1)	31 518 867	32 119 000	+ 1.9 %
- Impôts	12 736 383	12 969 000	+ 1.8 %
- Dotations	12 515 388	12 693 680	+ 1.4 %
- Autres	6 267 096	6 456 320	+ 3.0 %
Dépenses de gestion (2)	28 961 500	29 055 000	+ 0.3 %
- Masse salariale	16 367 500	16 461 000	+ 0.6 %
- Charges à caractère général	7 823 110	7 894 100	+ 0.9 %
- autres	4 770 890	4 699 900	- 1.5 %
EPARGNE DE GESTION (1)-(2)	2 557 367	3 064 000	+ 19.8 %
Intérêt des emprunts	910 000	845 000	- 7.1 %
EPARGNE BRUTE	1 647 367	2 219 000	+ 34.7 %

L'épargne de gestion indique le montant disponible sur les recettes de fonctionnement avant paiement de l'annuité de la dette. C'est la différence entre les recettes réelles de gestion et les dépenses réelles de gestion.

L'épargne brute se définit, pour sa part, comme la somme disponible après paiement des intérêts de la dette, elle permet de financer la section d'investissement.

Nos niveaux d'épargne s'améliorent au regard du budget 2017 ajusté selon les montant définitifs des transferts concernant nos recettes.

* *

*

B) La section d'investissement

Elle s'équilibre à 6 816 000 € pour 2018. Elle regroupe, au-delà du remboursement des emprunts, les opérations d'équipement de la collectivité et le financement des projets majeurs de la collectivité au travers de notre Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) selon le calendrier défini lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ainsi, les dépenses brutes d'équipement regroupant les études, les acquisitions et les travaux s'élèvent à 4 265 000 € pour 2018, en baisse par rapport à 2017, exercice au cours duquel nous avons inscrit la réhabilitation de l'école du Bois et la modernisation du théâtre dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région. Ces opérations terminées, notre PPI est logiquement moins élevé qu'en 2017 dans l'attente de l'instruction et de la réalisation des opérations programmées. Les investissements courants sont, pour leur part, maintenus au niveau des exercices passés.

I. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2017	2018	18/17
Remboursement d'emprunts	2 220 000	2 318 000	+ 4.4 %
PPP loyer financier	298 000	298 000	0.0 %
Etudes, logiciels et subventions	197 300	315 500	+ 59.9 %
Acquisitions (matériel, mobilier et travaux achevés)	2 702 500	2 165 500	- 19.9 %
Travaux en cours	1 680 200	1 662 000	- 1.1 %
Opérations d'ordre	51 000	57 000	+ 11.8 %
TOTAL	7 150 000	6 816 000	- 4.7 %

Les dépenses d'équipement retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes

- Opérations programmées

- Espaces Malraux	700 000,00 €
- Eclairage public	624 000,00 €
- Fonds de concours Voirie et espaces verts (CU).....	250 000,00 €
- Adap	147 000,00 €
- Hérouville EST	850 000,00 €
- Maison des associations.....	150 000,00 €

TOTAL.....2 721 000,00 €

- Opérations nouvelles

- Orchestre à l'école (Instruments).....	84 000,00 €
- Ecole Numérique – 3 ^{ème} phase	38 000,00 €
- Etudes urbaines.....	75 000,00 €
- Travaux dans les écoles	196 600,00 €
- Travaux dans les gymnases et aires de jeux	80 800,00 €
- Domaine de Beauregard.....	42 000,00 €
- Vidéo protection (3 implantations)	30 000,00 €
- Autres travaux.....	371 700,00 €
- Réserves foncières	80 000,00 €
- Modernisation des services (ville et scolaires) :	
<i>Informatique</i>	103 000,00 €
<i>Mobilier</i>	67 300,00 €
<i>Matériel divers</i>	133 600,00 €
<i>Matériel Roulant</i>	227 000,00 €
- Subventions	191 000,00 €

TOTAL.....1 720 000,00 €

A ces éléments, il convient d'ajouter les interventions réalisées, par les services transférés à la Communauté Urbaine, sur la voirie et les espaces verts. Les investissements courants représenteront 477 000 € tandis que 310 000 €, seront consacrés aux opérations programmées par la ville et reprises par la CU. Dans ce cadre, les effacements de réseaux du secteur de la rue Abbé Alix, de la rue Eugène Quesnel, et des impasses des pommiers et des cerisiers seront réalisés.

L'instruction des contrats de territoire se poursuit avec le Département du Calvados et la Région Normandie. Aussi, le calendrier des opérations présenté lors du Rapport d'Orientations Budgétaires pourrait être modifié. Il est possible que la rénovation énergétique de la maison des associations soit réalisée plus tôt qu'annoncée tandis que la restructuration du gymnase Laporte pourrait être décalée en 2019. Dans ces conditions, les crédits 2018 affectés au gymnase, dans le cadre du programme Hérouville-Est, seront en partie redéployés sur la Maison des associations.

La finalisation des espaces Malraux est engagée avec la livraison du Pôle Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (PRESS) à la fin de l'année et des locaux du rez-de-chaussée en vue de l'accueil de l'entreprise Smartphone Academy dont l'objet est de former des professionnels spécialisés dans la réparation et la vente de terminaux numériques. Parallèlement, le dossier administratif et technique de la réalisation de

l'enveloppe du bâtiment sera réalisé courant 2018, cette opération devrait démarrer au printemps 2019.

La ville poursuit son programme d'amélioration de l'éclairage public dans le cadre du contrat de partenariat pour améliorer la sécurité nocturne des espaces publics. Le renforcement de l'éclairage permet également d'améliorer les performances du réseau de vidéo protection dont une nouvelle phase sera réalisée en 2018 avec l'implantation de nouvelles caméras sur trois nouveaux sites.

Dans le domaine de l'éducation, les 98 instruments nécessaires au dispositif « orchestre à l'école » seront acquis cette année. Nous poursuivons également notre projet d'école numérique avec l'installation de vidéo projecteurs ultra courte focale dans 19 classes de CE1-CE2. Comme chaque année, un programme de rénovation des écoles sera conduit pour 196 600 € avec notamment le remplacement de menuiseries sur les écoles Blaisot et Simone Veil, la réfection du sol et de peintures des classes de l'école du Bois ou encore, la réfection des sanitaires de l'école élémentaire Boisard.

L'acquisition d'un nouveau bus de 50 places doit également améliorer les conditions de transports de l'ensemble des élèves hérouvillais que ce soit dans le cadre du ramassage scolaire ou dans l'acheminement vers les lieux d'activités. Ce bus est inscrit au titre de la dotation politique de la ville pour 200 000 €.

Des interventions sur nos gymnases sont également programmées en 2018 dont la réfection du sol du gymnase ALLENDE. Plusieurs aires de jeux seront rénovées et nous implanterons une nouvelle aire sur le parc central du Bois.

Une provision de 60 000 € est réalisée afin d'engager les études relatives au comblement des carrières situées dans le secteur du bois de la Garenne. Ces études détermineront les actions à entreprendre, au regard du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier »).

Le remboursement de la dette

Il s'élèvera à 2 318 000 € pour un stock de dette bancaire au 01/01/2018 de 26 337 742.81 € et 27 743 926.76 € en incluant la dette relative au PPP. Ces montants étaient respectivement de 28 463 234.84 € et 31 061 224.75 € au début du présent mandat municipal. En quatre ans, notre ville s'est désendettée de 2 125 491.19 € auprès des banques et de 3 317 297.99 € si l'on considère l'ensemble de ses créanciers.

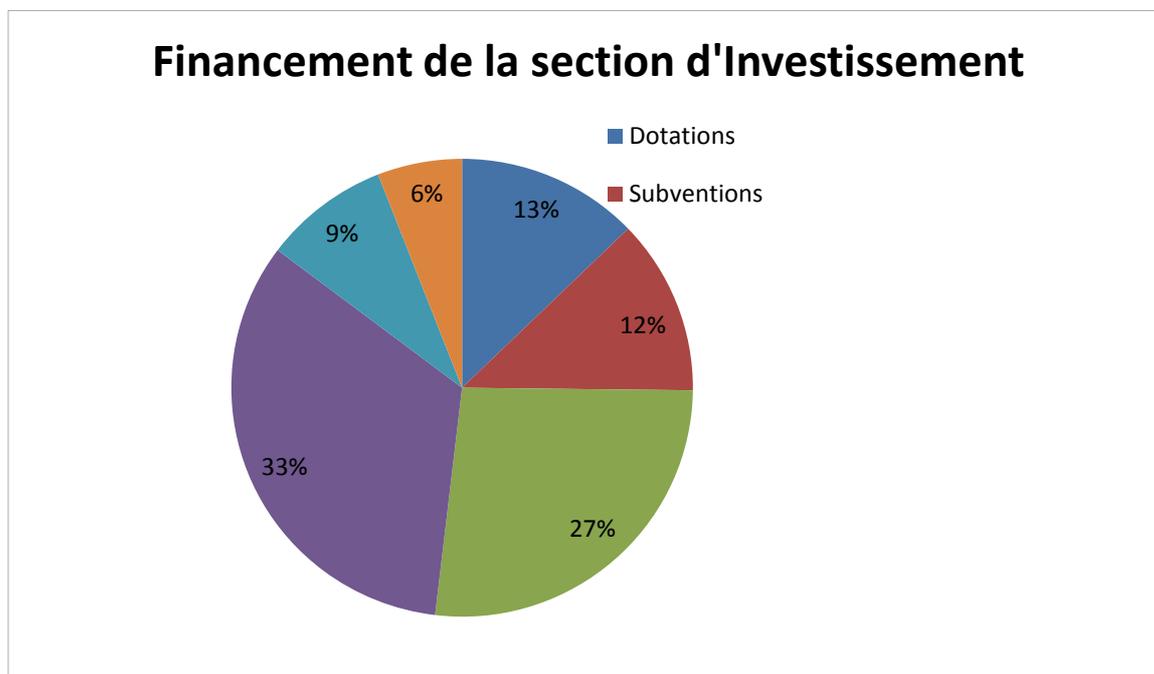
En 2018, nous n'envisageons d'emprunter que 1 820 000 M€, notre désendettement se poursuivra donc de 498 000 € auprès des banques et de 298 000 € complémentaires au titre du PPP.

Le montant de la dette par habitant, 1217,21 €, mais se limite à 1 155.51 € si l'on ne considère que la dette bancaire.

II. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de nos investissements est assuré de la manière suivante :

	2017	2018	18/17
Dotations (FCTVA – Taxe d'aménagement)	790 550	870 400	+ 10.1 %
Subventions d'investissement	1 882 450	845 600	- 55.1 %
Emprunts nouveaux	1 660 000	1 820 000	+ 9.6 %
Autres produits	125 000	404 000	+ 223.2 %
Produit des cessions	341 000	600 000	+ 76.0 %
Autofinancement de la section de fonctionnement	2 351 000	2 276 000	- 3.2 %
TOTAL	7 150 000	6 816 000	- 4.7 %



Nos investissements sont autofinancés à 33 % par la section de fonctionnement. Si l'on considère les dotations et les cessions, la part des ressources propres dans le financement de cette section représente 54 %. La part des subventions est plus modeste cette année du fait de l'avancement de nos opérations programmées. De ce fait, le recours à l'emprunt sera de 1 820 000 € représentant 27 % de nos besoins de financement.

Les autres recettes proviennent pour partie de la dette récupérable versée par la CU au titre des immobilisations transférées. Enfin, les cessions prévues en 2018 concernent la structure monumentale du terminus du TVR dont la Communauté Urbaine doit se rendre propriétaire pour réaliser les travaux de réalisation du tramway fer ainsi qu'un logement, dont la collectivité n'a plus l'utilité.

La mise en œuvre des politiques prioritaires en 2018

36 659 000 €, soit la totalité des dépenses réelles de notre budget seront consacrés, à la mise en œuvre d'actions en direction des hérouvillais. Elles sont destinées à favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement de chaque citoyen sur le territoire, et à assurer le dynamisme, le rayonnement et le développement économique de notre ville. La répartition par nature et fonctions figure en annexe.

Notre action quotidienne traduit la volonté de l'équipe municipale de mettre en œuvre ses politiques prioritaires au service des hérouvillais.

1. Pour une ville plus solidaire.

Nous avons fait de l'emploi et de l'insertion une priorité. C'est ainsi que nous avons souhaité l'implantation de *l'École de la deuxième chance* sur notre territoire. Celle-ci se déploie maintenant sur l'ensemble du site du collège Boisrobert, propriété de la ville. Elle accueille plus de 100 jeunes par an et a contractualisé avec de nombreuses entreprises de l'agglomération pour favoriser les sorties positives des élèves. La création de cette structure permet aujourd'hui de traiter la situation de jeunes adultes pour lesquels les circuits traditionnels ne sont pas ouverts.



Ce dispositif vient compléter les actions menées par la *Mission Insertion Professionnelle* (MIP) de la ville qui accueille plus de 1000 personnes afin de les orienter dans leur parcours de retour à l'emploi.



La ville est signataire, dans le cadre du contrat de ville, de la convention « Correspondant Emploi Solidarité ». Elle met à disposition de ce dispositif un équivalent temps plein qui intervient en direction des publics les plus éloignés de l'emploi. Cette mission de longue haleine permet de raccrocher des personnes qui sont en dehors de tout dispositif classique et qui, sans l'action de la ville sont dans l'incapacité de rebondir. Cela concerne entre 200 et 250 personnes par an.

La MIP aura également en charge le suivi des nouveaux Parcours Emplois Compétences qui seront mis en œuvre au sein des services de la ville. Nous prévoyons d'accueillir plusieurs candidats dans ce cadre réformé en 2018.

Les *Matinées pour l'emploi* seront reconduites au regard du succès croissant qu'elles rencontrent tant auprès des demandeurs d'emplois que des



entreprises. La dernière en date a rassemblé plus de 500 personnes autour de plus de 1 000 offres d'emplois et de formations. Il s'agit d'un point de rencontre important entre employeurs et chercheurs d'emploi qui génère régulièrement la signature de contrats.

Afin de prendre le problème de l'employabilité le plus en amont possible, nous avons été à l'initiative de la création du *Programme de Réussite Educative*, qui permet de détecter au plus tôt les difficultés rencontrées par les jeunes lors de leur parcours scolaire. Plus de 228 jeunes sont suivis dans le cadre de ce programme que nous avons étendu, grâce à un financement propre à la ville, aux quartiers situés hors de la politique de la ville. Face au désengagement de l'Etat, nous avons procédé à la réorganisation du service afin de maintenir un niveau d'intervention efficace.



Ces dispositifs ne sont pas juxtaposés car nous veillons à ce que des passerelles permettent, de l'école à l'âge adulte, à chaque hérouvillais de trouver sa place dans le monde du travail.

La solidarité de notre ville s'exprime également au travers de l'action du CCAS. La participation du budget principal à ces actions représente 2 008 000 €. L'action sociale très diversifiée que nous mettons en place permet de lutter activement contre l'isolement et l'exclusion et d'apporter notre soutien aux plus démunis. Avec un budget global de plus de 6.7 M€, le CCAS accompagne les hérouvillais les plus en difficulté. Ainsi, nous intervenons par la prise en charge, pour les foyers les plus modestes, des frais liés à la restauration scolaire, à l'accès à la culture et au sport. Les deux budgets annexes du CCAS concernent le foyer logement, qui fait actuellement l'objet d'importants travaux, et le service à la personne.

Le CCAS porte également les chantiers d'insertion ainsi que les *chantiers Multi Activités Bâtiments* (MAB). Ces initiatives offrent la possibilité à de jeunes adultes d'acquérir des compétences techniques grâce à la réalisation de travaux, parfois conséquents, sur des bâtiments communaux.



La ville intervient également dans le domaine du logement, que ce soit par l'octroi des aides à l'accession à la propriété ou à l'amélioration du logement pour les personnes âgées ou handicapées mais également dans le cadre des actions de la Boutique Habitat.

2. Pour une ville attractive, dynamique et rayonnante

Hérouville-Saint-Clair est redevenue attractive, elle attire de nouveaux habitants et de nouvelles activités sur son territoire. *La population a progressé de plus de 1 000 habitants ces deux dernières années.*



C'est le résultat du changement d'image engendré par les interventions réalisées dans le cadre du *Programme de Rénovation Urbaine* et des choix clairs que nous avons faits dans le domaine de la reconstruction de la ville sur la ville, notamment notre volonté de donner un nouveau centre-ville aux Hérouvillais alliant commerces et logements tout en garantissant une certaine mixité sociale. Nous avons produit plus de 1573 logements dans le cadre du PRU, contribuant ainsi majoritairement à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan Local de l'Habitat de Caen la mer. Les programmes immobiliers réalisés trouvent preneurs assez rapidement malgré une concurrence marquée sur l'agglomération.

Notre territoire est riche de près de **650 entreprises, générant 12 296 emplois²**, dont certaines ont un rayonnement national et international. Elles sont installées dans nos zones d'activité mais également sur le reste du territoire.



L'attractivité économique de la ville d'Hérouville Saint-Clair est une réalité qui se traduit par la présence d'entreprises innovantes et compétitives avec notamment :

- trois laboratoires pharmaceutiques de dimension internationale : Farmaclair, le Groupe Batteur, Lisi ;
- trois entreprises leader dans leur secteur : Eldim (n°1 mondial en métrologie optique) ; Hamelin (n°1 européen de la papeterie scolaire), Legallais-Bouchard (distributeur de quincaillerie professionnelle).

Nous nous efforçons de soutenir la création et le maintien des entreprises sur notre ville. Ainsi, dans le cadre de notre *budget annexe des opérations économiques*, nous accueillons 150 structures, dans une trentaine de bâtiments. L'accompagnement des porteurs de projets dans les premières années d'activité au sein de nos pépinières et hôtels d'entreprises favorise l'installation pérenne des entreprises sur notre ville. Par exemple, la société Heula®, s'installe dans la zone de la sphère, dans ses propres bâtiments, après avoir été hébergée pendant plusieurs années dans l'Hôtel d'entreprises située Rue des sources.

En 2018, nous livrerons, au sein des espaces Malraux, *un plateau dédié à l'Economie Sociale et Solidaire* regroupant d'une part, les acteurs régionaux de l'ESS dans des bureaux permanents et, d'autre part, des porteurs de projets au sein d'une pépinière portée par la Communauté Urbaine. Les travaux doivent s'engager dans les prochains jours.

Le choix d'Hérouville-Saint-Clair par les créateurs d'entreprises résulte de notre politique volontariste qui consiste à mettre en place les conditions optimales pour faire aboutir les projets. C'est ainsi que nous



² Source INSEE - 2014

accompagnons, avec d'autres partenaires, de nombreux porteurs de projets et nous efforçons de trouver les solutions qu'il s'agisse de l'hébergement de l'activité dans nos locaux ou ailleurs, de la mise en réseau ou encore de la recherche de financement. L'investissement de l'équipe municipale dans ce domaine est total. C'est ainsi que la Coding School se rendra propriétaire de locaux situés en face des espaces Malraux pour y développer plusieurs activités dans le domaine des nouvelles technologies. La ville suit ce projet depuis quelques temps et a permis la mise en relation des porteurs du projet avec le département, propriétaire des locaux. Nous intervenons également auprès des fournisseurs d'accès internet pour faciliter le raccordement de ce bâtiment au réseau haut débit malgré les difficultés inhérentes aux travaux du tramway.



Nous agissons également en faveur *des commerces de proximité*. Plusieurs interventions sont programmées sur le centre commercial des belles portes en 2018 pour accueillir l'entreprise ASTA et nous accompagnerons la livraison du pôle santé sur le centre commercial de la Grande Delle par des aménagements publics de qualité. L'équipe municipale souhaite préserver ces centres de proximité indispensables pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et très utiles pour l'ensemble des habitants mais notre action peut parfois être réduite lorsque nous ne sommes pas propriétaires de lots dans ces ensembles qui relèvent du secteur privé.

Si notre ville affiche un dynamisme reconnu dans l'agglomération et la Région Normandie, c'est également au travers du rayonnement des *grandes manifestations culturelles et sportives* qui s'y déroulent et des équipements dont nous disposons.



Le *festival Beaugard*, qui est devenu l'un des plus grand Festival de Normandie, est le symbole de ce rayonnement. La ville reste le premier partenaire public de cette manifestation, qu'elle a initié en 2009, par l'intervention massive de ses services et la mise à disposition gratuite du site de Beaugard pendant près d'un mois. La dixième édition s'annonce d'ores et déjà comme un véritable succès qui devrait assurer la pérennité de ce rendez-vous autofinancé à 98 % ce qui est assez rare dans ce domaine pour être souligné. Il attire chaque année un large public d'horizon national et international.

D'autres manifestations emblématiques auront lieu en 2018 on citera notamment le *40ième anniversaire de la Fête des Communautés*, pour laquelle la ville renforce sa participation pour permettre la présentation d'un final musical, *le 17ième festival de la Bande dessinée* « Des planches et des vaches » dans le domaine culturel mais également *le meeting d'athlétisme*, le *2ième raid de la presqu'île ou la course de l'Audacieuse* dans le domaine sportif.



Si l'organisation de ces temps forts relève parfois du secteur associatif, l'intervention des services et le soutien logistique, promotionnel ou financier de la ville permet la tenue et le succès de ces manifestations.

Nous fêtons en 2018 l'anniversaire de plusieurs bâtiments phares du territoire Hérouvillais, *les 40 ans du café des images et de la bibliothèque ainsi que les 25 ans du Big Bang Café*. Ces lieux d'expression et de diffusion de la culture rayonnent largement au-delà des frontières communales. Ils complètent d'autres structures essentielles pour l'image de notre ville telles que le théâtre qui héberge le *Centre Dramatique National*, la Comédie de Caen, ou *le conservatoire de musique* dans son nouvel écrin au sein des espaces Malraux.

Hérouville-Saint-Clair rayonne également sur le plan international par les nombreux échanges avec ses villes jumelles. Ces relations privilégiées avec *Garbsen en Allemagne, Agnam au Sénégal, Tikhvine en Russie et Aghir au Maroc* sont le support de nombreux projets de coopération, notamment dans les domaines de l'adduction de l'eau, du maraichage, de l'éducation, de la santé et du développement économique, social et urbanistique.



3. Pour une ville où l'on s'épanouit

Notre action quotidienne est, avant tout, tournée vers les Hérouvillais. Nous souhaitons mettre à leur disposition les services publics les plus performants afin que chacun puisse trouver sa place dans notre société et s'épanouir tout au long de la vie.

Dès le plus jeune âge, nous accueillons, selon des modes de garde que nous avons voulu le plus large possible, près de 490 enfants au sein de nos deux crèches collectives permettant l'accueil permanent ou ponctuel et de nos deux Relais d'Assistantes Maternelles. Une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale a permis l'ouverture de 9 places complémentaires au sein de la crèche des p'tits loups en 2017. Ce service vise à faciliter l'activité professionnelle des jeunes parents.



En 2018, l'accent sera mis sur la formation des intervenants au sein de ces structures par la mise en place d'une journée pédagogique à la rentrée et la formation aux premiers secours des agents. La Charte d'accueil du jeune enfant et de sa famille sera soumise au conseil municipal pour être appliquée à la rentrée 2018.

L'accueil des enfants dans nos structures dès le plus jeune âge permet d'engager un parcours éducatif que nous souhaitons enrichi par l'accès à la culture, au sport et à l'animation. En effet, de nombreuses activités sont organisées, tout au long de l'année dans *les structures petite enfance* en lien avec les services de la ville ou des prestataires extérieurs. Par exemple, un partenariat avec le conservatoire de



musique est en projet pour la réalisation de comptines, de même que l'organisation d'un temps de Carnaval qui rassemblera l'ensemble des structures petite enfance la semaine précédant le carnaval de la ville.

Par la suite, ce sont nos neuf groupes scolaires qui accueillent les jeunes Hérouvillais. *L'éducation est notre principal poste budgétaire*, 7,4 M€ y seront consacrés en fonctionnement en 2018. La démarche adoptée pour les plus petits est reproduite pour créer des liens entre l'école et le temps passé en dehors des établissements pour permettre aux enfants de s'ouvrir sur la culture ou le sport. Ces actions, mises en œuvre au travers des projets pédagogiques que nous accompagnons ou dans le cadre des activités périscolaires, seront renforcées en 2018, notamment autour du projet orchestre à l'école. Ce sont près de 80 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école Simone-Veil qui bénéficieront de ces activités, 3 heures par semaine. Ce projet est une passerelle entre l'école et le conservatoire, il donne à une cohorte complète d'élèves, l'accès à la pratique musicale, dans une démarche musicale et pédagogique.



La qualité reconnue des activités mises en œuvre par notre partenaire dans le cadre de la semaine de quatre jours et demi nous conduit à recourir, pour la mise en place du retour à 4 jours à un prestataire extérieur qui sera désigné avant les vacances scolaires. La consultation est en cours. L'organisation des accueils péri et extrascolaires, inclura l'animation de la pause méridienne dans son intégralité pour faire du temps du repas un temps éducatif. A l'issue de cette procédure et de la désignation du candidat retenu, un projet d'accueil périscolaire, portant à la fois sur les garderies et la pause méridienne, sera élaboré dans le souci d'une intégration harmonieuse au projet de chaque école. L'information des familles sera aussi une préoccupation constante du prestataire.



Par ailleurs, toujours avec la volonté d'ouvrir l'école sur l'extérieur, la Collectivité est très attachée à ce que les écoliers soient associés, par le biais des projets développés sur les accueils périscolaires, aux temps forts de la ville (Mini Olympiades, Carnaval, marché de Noël, Festival des solidarités, ...) et aux actions qu'elle mène, ponctuellement ou sur le long terme. Ces éléments seront pris en compte pour l'attribution du marché.

Au travers de ces actions, la ville vise à la réalisation d'un parcours éducatif, de la petite enfance à l'adolescence, ouvert sur les pratiques culturelles et sportives qui favorisent l'épanouissement et l'intégration des jeunes Hérouvillais.

Concernant les bâtiments scolaires, le renforcement des moyens des services bâtiment et Régie de la collectivité permettra d'accroître nos interventions de maintenance et de grosses réparations. Une réflexion est également lancée sur l'aménagement des cours de récréations.

En dehors du temps scolaire, la ville regorge d'animations portées par les services de la ville mais également par *un tissu associatif important*.

Le service jeunesse de la ville, renforcé depuis 2 ans assure, le lien entre le temps scolaire et le temps extra-scolaire en proposant de nombreuses activités, tout au long de l'année. L'objectif est de capter un maximum de jeunes pour diversifier leurs activités et éviter qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes en dehors des périodes scolaires.

Ce service est également le support de l'action *Carré Bleu* qui mobilise chaque année, autour de la réalisation complète d'un spectacle, plus de 100 personnes de 7 à 77 ans.



La variété des domaines couverts par les quelques *500 associations* installées sur notre territoire offre un large éventail d'activités, sportives, culturelles ou socioéducatives aux habitants. Au-delà des subventions versées, la ville favorise la réalisation de toutes ces activités par la mise à disposition d'équipements de qualité. Nous nous efforçons d'accéder au maximum aux demandes de créneaux dans l'ensemble de notre patrimoine pour permettre au plus grand nombre de pratiquer les activités de loisirs proposées et fréquenter nos équipements. Parce que la vitalité des associations lui tient particulièrement à cœur, la Ville a mis en place diverses structures destinées à soutenir et à favoriser leurs activités : l'association S3A met à leur disposition une vaste panoplie de services (conseil fiscal, recherche de sponsors...) et *la Maison des associations* leur propose un lieu d'accueil adapté et convivial qui fera l'objet d'une prochaine rénovation énergétique.



Nous avons souhaité assurer un lien entre les associations sportives et les entreprises Hérouvillaises par la création de l'association *Hérouville Sport Partenaires* qui permet à ces deux mondes de se rencontrer et d'assurer, par le biais du mécénat, le financement d'actions en faveur des associations sélectionnées par une commission mixte. Cette association compte aujourd'hui 20 entreprises partenaires.

De plus, la municipalité organise de nombreuses manifestations populaires telles que *le carnaval, les cinés de quartier, la fête nationale, le marché de Noël* qui rassemblent de nombreux spectateurs, afin que ceux-ci s'approprient leur ville et soient les acteurs de son animation. Ces rendez-vous sont reconduits en 2018 car ils sont le reflet du bien vivre ensemble caractéristique de notre ville.



4. Pour une ville moderne et proche des citoyens

Nous poursuivrons la modernisation de notre administration et le déploiement des services numériques. La réflexion engagée en 2017 sur la maturité numérique de notre administration doit conduire à l'écriture en 2018 d'un cahier des charges de mise en œuvre *d'un portail citoyen* dont les briques logicielles seront implantées successivement.

Ce projet nécessite une adaptation des services qui doit être menée de manière concertée afin d'en assurer le succès. Pour 2018, les relations avec les associations seront dématérialisées puis les démarches relatives à l'état civil début 2019. Le portail famille sera déployé courant 2019 avec notamment la thématique éducation, pour la rentrée de septembre, et les activités jeunesse.

Cette démarche vise à améliorer les relations entre la ville et les usagers des services publics pour apporter des réponses plus rapides, en phase avec les nouveaux rythmes de la vie quotidienne et les nouvelles attentes de la population.

Bien sûr, nous accompagnerons nos concitoyens dans la maîtrise de ces nouveaux outils comme nous le faisons déjà par la mise en place de bornes en libre-service en plusieurs points d'accueil. Nos agents d'accueil répondent parfaitement aux sollicitations des personnes les plus en difficultés face aux nouvelles technologies.



La modernisation s'invite également dans nos écoles au travers de notre plan « *Ecoles Numériques* ». Une nouvelle phase de déploiement sera réalisée en 2018, la totalité des classes de Cours Élémentaires et de Cours Moyens seront donc équipés des matériels nécessaires à la pratique de l'enseignement numérique.

Afin de nous rapprocher encore des Hérouvillais, nous mettrons en service, dans les prochains jours, *l'application CityKomi*[®] pour Hérouville-Saint-Clair. Cet outil permet à chacun d'être tenu informé, en fonction de ses centres d'intérêts, des événements liés à la vie quotidienne de notre ville pour ce qui concerne les travaux, l'actualité municipale, l'éducation et la petite enfance, le sport et la jeunesse ainsi que de l'agenda des manifestations. Il s'agit de la diffusion d'informations brèves, accessibles à tous de manière anonyme, c'est-à-dire sans inscription préalable ni transmission de données personnelles.

Enfin, la Ville a pour ambition de procéder à *une refonte de son site web*. L'objectif est double.

D'une part, Hérouville Saint-Clair souhaite disposer d'un nouveau site web destiné aux habitants de la ville en priorité. Les informations relatives au service des usagers devront être facilement accessibles : informations pérennes, actualités, services en ligne. D'autre part, le site, outil essentiel pour la communication de la Ville, valorisera ses atouts et ses particularités : renouvellement urbain, pôle économique, politique en faveur du sport et de la jeunesse, de l'éducation et de la petite enfance, événements culturels.

La ville informe mais reste à l'écoute des Hérouvillais. Plusieurs instances participatives et de consultation sont mises en place dans le cadre de nos projets. Nous avons, à cet égard souhaité la création de *l'Espace Citoyen*, équipement de proximité de la ville qui a pour mission d'accompagner les habitants dans leur citoyenneté. Lieu d'échanges, d'information, d'accompagnement des citoyens et d'animations thématiques, l'Espace Citoyen est un acteur de la citoyenneté, de la valorisation de la diversité culturelle, de la lutte contre toutes les discriminations, de la promotion de l'égalité des chances ainsi que la participation des habitants et des jeunes dans la vie locale et à travers les projets urbains de la ville.



5. Pour une ville sécurisée et au cadre de vie agréable

L'épanouissement des habitants passe bien évidemment par la qualité du cadre de vie et la possibilité offerte d'en profiter en toute tranquillité. Les derniers chiffres communiqués par la préfecture montrent une diminution des faits de délinquance sur notre territoire. Bien qu'il soit illusoire de supprimer totalement ce phénomène dans une ville de 20 000 habitants, l'équipe municipale utilise l'ensemble des moyens de prévention dont elle dispose pour pacifier l'espace public.

L'action commune de *la police municipale* et de la police nationale, dont les liens sont renforcés depuis quelques années, ainsi que l'installation de 17 points de vidéosurveillance permettent d'agir concrètement et quotidiennement contre ce fléau qui nuit tant aux habitants qu'à l'image de notre ville. Nous poursuivons l'extension des zones couvertes en 2018 par l'installation de 3 nouveaux points de *vidéo protection*.

Les interventions sur le domaine public relèvent désormais, dans leur grande majorité, de la compétence de *la Communauté Urbaine de Caen la mer*. Néanmoins, les services restent sous l'autorité fonctionnelle de la ville. Les moyens consacrés par la Communauté Urbaine au cadre de vie du territoire d'Hérouville s'élèvent à 1,2 M€ (investissement et fonctionnement hors personnel) qui ont été déduits de notre Attribution de Compensation.



Nous avons procédé récemment à la réorganisation du service espaces verts pour assurer une présence plus importante sur le territoire et une plus grande réactivité d'intervention concernant l'entretien des espaces verts et la propreté. Cette nouvelle organisation sera testée pendant six mois avant d'être adoptée définitivement si elle donne satisfaction. Hérouville-Saint-Clair dispose de nombreux espaces publics remarquables, *des lacs de Citis aux berges du canal en passant, entre autres, par le bois de Lebisey ou le domaine de Beauegard* qui offrent aux habitants des lieux de promenade de qualité.



De nombreuses interventions auront lieu sur la voirie de notre ville en plus des travaux du nouveau Tramway. Celles-ci répondent aux besoins quotidiens des habitants. 230 000 € sont prévus dans ce cadre au budget de la Communauté Urbaine.



Par ailleurs, nous avons transmis les opérations de réhabilitation de voiries inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement de la ville avant les transferts à la Communauté Urbaine qui doit les mettre en œuvre. Dans ces conditions les études relatives à la rénovation et à l'effacement des

réseaux *des rues Abbé Alix, Quesnel et des impasses des pommiers et des cerisiers* seront lancées en 2018. Les travaux pourraient débuter en 2019.

6. Pour une ville qui prépare son avenir

Après le Programme de Rénovation Urbaine engagé en 2005 dont les dernières opérations sont en cours de finalisation, Hérouville-Saint-Clair entame une nouvelle phase de son développement en se tournant vers le Canal de Caen à la mer. D'autres opérations importantes sont également à l'étude par nos partenaires qui modifieront notre manière de pratiquer la ville et dont il nous faut tenir compte.

2018 et 2019 seront marquées par la *mise en œuvre du tramway fer* en remplacement du TVR arrêté depuis le 31 décembre 2017. Ce chantier, gigantesque à l'échelle de l'agglomération puisque 245 M€ seront investis sur le projet, va encore modifier le visage de notre ville, notamment entre l'entrée de ville situé à la Haute Folie et le rond-point des droits de l'Homme qui accueillera le terminal de la ligne T1. L'arrivée de ce nouveau tramway va améliorer l'accès à nos équipements de centre-ville tels que le conservatoire, l'Hôtel de ville, la bibliothèque ou le Café des Images. Il va également dynamiser les commerces situés aux abords de l'avenue de la grande cavée et la configuration de la place du café des images sera modifiée.

L'insertion de la plateforme de circulation du tramway dans la ville a été optimisée et prévoit une végétalisation sur la majeure partie Hérouvillaise. Des travaux d'accompagnement de la livraison de ces ouvrages sont également prévus dans le cadre des *contrats de territoire que nous négocions avec le département du Calvados et la région Normandie*.



Le centre-ville finalisé, nous engageons la réflexion sur deux nouveaux secteurs de la ville, la ZAC Presqu'île hérouvillaise et Hérouville-Est. Ce sont les enjeux majeurs des 10 à 20 prochaines années pour le développement de notre ville. Il s'agit d'une part, d'un projet d'ensemble qui donnera lieu à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté visant à faire sortir de terre un nouveau quartier pour ce qui concerne la presqu'île et, d'autre part, de plusieurs interventions sur des secteurs identifiées pour modifier le tissu urbain sur les quartiers Est de la ville.

La procédure de création de la *ZAC presqu'île Hérouvillaise* arrive à son terme, selon le planning défini, nous devrions en délibérer au cours du conseil municipal de juillet. S'en suivra la désignation d'un aménageur chargé de réaliser l'ensemble du projet. Sur la base du plan guide produit par le groupement MVRDV dans le cadre de la SPLA Caen Presqu'île, ce nouvel éco-quartier doit, à terme, contenir 1 200 logements dans un cadre de vie où le rapport à l'eau sera spécifique.

Notre objectif, pour ce nouveau quartier, est de conserver la mixité qui prévaut à Hérouville-Saint-Clair, qu'il



s'agisse de la typologie des logements ou d'usages. Dans les grandes lignes, qui seront affinées lors des réalisations, cohabiterons, des logements collectifs, des logements intermédiaires et des maisons de ville, du logement social et privé ainsi que des activités (essentiellement commerciales). Des espaces publics de qualité, dont une place commerçante, apporterons l'animation indispensable au développement du lien social. L'enveloppe consacrée aux aménagements publics représente, au stade actuel des études, 24 millions d'euros.

Concernant *Hérouville-Est*, il s'agit d'interventions ponctuelles lourdes qui doivent remédier à certaines problématiques spécifiques à cette zone de la ville. En effet, elle se trouve au croisement du centre-ville rénové et du futur quartier de la presqu'île et doit, à terme, être le lien entre ces deux parties de la ville. C'est la raison pour laquelle nous devons repenser son positionnement en valorisant certains espaces délaissés tels que le site des écoles Quesnel et la Varende ou de l'ancienne station essence du boulevard des Belles Portes. Il faut également améliorer le fonctionnement de certains équipements publics, d'un point de vue urbain, tels que l'école et le stade de Montmorency.

Les premières opérations sont lancées, notamment pour ce qui concerne le déplacement des activités sportives du gymnase la Varende qui doit être démoli. Ce transfert donne lieu à la restructuration du gymnase Laporte. Suivront, les interventions sur le pôle sportif de Montmorency puis les opérations de requalification des friches Quesnel et la Varende pour finir par la restructuration des groupes scolaires.

De nombreux projets de moyen et long terme, portés par nos partenaires, auront aussi un impact majeur sur le positionnement de la ville au sein de l'agglomération.

Nous avons œuvré, depuis plusieurs années, pour permettre le *raccordement du CHU au réseau de chauffage urbain de la ville*. Ce projet, aujourd'hui porté par la Communauté Urbaine, est en cours de finalisation. La convention tripartite entre le CHU, la Communauté Urbaine et la SEMMERET sera signée très prochainement et les travaux débuteront rapidement pour que la fourniture de chaleur soit effective à l'automne 2019. Dans le cadre de cette extension du réseau, la SEM va faire construire, sur un terrain annexe de la chaufferie appartenant à la ville, une unité de production de chaleur complémentaire. Une mise à disposition de ce terrain, à titre onéreux, sera alors établie.

Qu'il s'agisse de projets de voirie tels que *la bretelle Hamelin, la desserte portuaire ou le Boulevard Urbain Nord* ou plus largement de restructuration plus lourdes telles que la *reconstruction du CHU* ou encore le *projet du plateau nord* de Caen, toutes ces interventions vont modifier notre façon de pratiquer la ville. Plus rapidement, Calvados Habitat va démarrer la construction d'une centaine de logements et d'activités sur la *parcelle délaissée par la DRAAF* et pour laquelle la ville a souhaité déléguer son droit de priorité dans le cadre de la loi Dufflot. La promesse de vente de l'Etat est signée, la vente devrait avoir lieu au début de l'été.

Les élus et les services de la ville sont fortement mobilisés pour faire en sorte que l'ensemble de ces interventions intègrent les intérêts de la ville et soient compatibles avec ses projets de développement.



2018 est un exercice charnière pour notre ville. Il marque l'achèvement du Programme de Renouvellement Urbain et le démarrage de nouveaux projets de développements, à l'Est de la ville et sur la Presqu'île Hérouvillaise au-delà du canal.

Afin d'être en capacité de mener à bien ces nouveaux projets pour la ville, nous devons stabiliser notre situation financière en préservant nos marges de manœuvre sans accroître la pression fiscale. Ces objectifs nous conduisent d'une part, à poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en préservant la qualité du service rendu et, d'autre part, à rechercher un maximum de partenariats pour financer nos investissements pour limiter notre endettement. Les contrats de territoire départementaux et régionaux ainsi que nos liens avec la Communauté Urbaine sont, à cet égard, des enjeux essentiels pour notre ville.

Hérouville Saint-Clair, deuxième ville du Calvados, doit jouer un rôle majeur dans le développement de notre Communauté Urbaine sans pour autant revenir sur ses caractéristiques historiques que sont la solidarité et le bien vivre ensemble. Dans cette perspective, nous devons affirmer nos convictions quant à l'idée que nous avons de notre ville pour les vingt prochaines années auprès de nos partenaires.

ANNEXES

Répartition par natures et fonctions des dépenses réelles ventilées du budget principal.

Investissement	Subventions	Etudes et logiciels	Acquisitions	Travaux en cours	Total
900- Administration Générale		45 500	587 200	41 000	673 700
901- Sécurité Intérieure			38 500		38 500
902- Enseignement		4 000	307 600		311 600
903- Culture			351 000	705 000	1 056 000
904- Sport et Jeunesse			115 600	850 000	965 600
905- Interventions sociales et Santé			6 000		6 000
906- Famille			12 100		12 100
907- Habitat	15 000		1 000		16 000
908- Aménagement Urbain	176 000	75 000	746 500	66 000	1 063 500
909- Action économique					
TOTAL	191 000	124 500	2 165 500	1 662 000	4 143 000

Fonctionnement	Ch à caractère Général	Masse Salariale	Ch de gestion courante	Autres	Total
920- Administration Générale	2 049 970	5 452 900	447 655		7 950 525
921- Sécurité Intérieure	62 010	698 000	3 000		763 010
922- Enseignement	2 920 310	4 244 500	280 580	5 000	7 450 390
923- Culture	594 130	1 565 390	832 250		2 991 770
924- Sport et Jeunesse	1 039 910	937 000	947 200		2 924 110
925- Interventions sociales et Santé	45 500	462 500	2 132 945		2 640 945
926- Famille	54 260	1 994 510	2 550		2 051 320
927- Habitat	36 000	147 300	11 050		194 350
928- Aménagement Urbain	1 037 010	958 900	5 820		2 001 730
929- Action économique	55 000		1 450		56 450
TOTAL	7 894 100	16 461 000	4 664 500	5 000	29 024 600